AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Ron Kelley, Directeur général et Greffier-trésorier de la susdite municipalité, que :

Le Conseil municipal de Wentworth-Nord se prononcera, lors de sa prochaine session régulière, sur la demande de dérogation mineure DM 2022-0502.

Cette session qui sera publique ou à huis clos, se tiendra le 16 novembre 2022 à 19h00 au Centre communautaire de Laurel, situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2022-0502

Lot 5 935 701 du cadastre du Québec, chemin des Berges-du-Nord (Secteur Montfort)

Nature de la demande

Autoriser que le lot 5 588 164 du cadastre du Québec possède une superficie de 14 752,50 mètres carrés au lieu de posséder une superficie minimale de 40 000 mètres carrés, tel que prévu à la grille des usages et normes de la zone habitation H-60 (Lac à la Croix).

Dispositions réglementaires affectées

- Règlement de lotissement n° 2017-497, Dimensions et superficies minimales des lots, article 12 : Toute opération cadastrale ayant pour but la création d'un lot à bâtir doit respecter les dimensions et superficies minimales prescrites à cet effet à la grille des usages et normes de la zone où doit prendre place le projet.

- Règlement de zonage n° 2017-498, Grille des usages et normes de la zone habitation H-60 (Lac à la Croix) : Tout terrain doit respecter une superficie minimale de 40 000 mètres carrés.

QUICONQUE EST INTÉRESSÉ PEUT SE FAIRE ENTENDRE DEVANT LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE QUI SE TIENDRA LE 16 NOVEMBRE 2022.

Donné à Wentworth-Nord, ce 1e jour du mois de novembre deux mille vingt et deux.

Ron Kelley
Directeur général et Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h, ce 1e jour du mois de novembre deux mille vingt et deux.

Ron Kelley
Directeur général et Greffier-trésorier